DOCUMENT RELATIF A L'OFFRE

- Annexe à l'acte d'engagement (ATTRI1) -

Objet : Fourniture de barrage hauturier à un seul point de gonflage sur touret au profit du Centre d'Expertise de la sauvegarde maritime (CENTEX SAUVMAR).

OPERATEUR ECONOMIQUE Qualité de PME/PMI : oui ☐ non ☐	CORRESPONDANT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE
Cachet de la Société	Nom : Téléphone : Mail :

A COMPLETER PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE (chaque case doit être renseignée ou justifiée).

1. Prix*

Lignes	Désignation des fournitures	Prix unitaire (€ HT)	TVA (%)	Prix unitaire (€ TTC)
1	200 m de barrage gonflable hauturier, équipé : - d'un (1) système de traction à chaque extrémité - d'un (1) touret enrouleur hydraulique - d'un (1) groupe de puissance hydraulique - d'une (1) bâche de protection pour le touret hydraulique			

* Cf. article 8.1 du CCAP n° DAF_2026_000988.

L'ensemble présente toutes les caractéristiques techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques particulières DAF_2026_000988.

2. Délai d'exécution (cf. article 7.2.2 du CCAP n°DAF_2026_000988)

Délai de mise à disposition en usine[1]	…….. jours calendaires

[1]Ce délai, exprimé en jours calendaires, court à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire jusqu'à la date de mise à disposition du matériel dans les locaux du titulaire (réception par le service prescripteur de l'avis de mise à disposition en usine), prêt pour les opérations de vérification en usine.

Délai de livraison[2]	…….. jours calendaires

[2]Ce délai, exprimé en jours calendaires, court à compter, soit de la date de notification au titulaire du procès-verbal d'acceptation en usine, soit de la date de décision du service prescripteur de faire livrer le matériel pour vérification à destination, jusqu'à la réception effective du matériel par le service prescripteur sur le site de livraison mentionné sur le bon de commande.

3. Durée de garantie commerciale (cf. article 7.2.11 du CCAP n°DAF_2026_000988)

La période de garantie commerciale est d'au minimum deux (2) ans et comprend pièces détachées, main d'œuvre, déplacement et transport A/R du matériel le cas échéant.

Durée de la garantie commerciale (2 ans minimum)	…….. an(s)

(Joindre les conditions et modalités de garantie en annexe).

4. Avance (cf. art 8.6 du CCAP n°DAF_2026_000988)

Le titulaire souhaite bénéficier de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante)

Fait en un seul original, à **le**